Repères
CROPP HAUTS-DE-FRANCE

N°10 Juillet 2024 — Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues

1 **Éditorial**
2 **Résultats des élections**
3 **Élections des juridictions ordinales**
4 **Élections Complémentaires au CROPP Hauts-de-France**
5 **Compte de résultats 2023 / Mouvements du Tableau**

Chères Consœurs, chers Confrères,

Les élections du Conseil régional des Hauts-de-France ont eu lieu ce 16 mai 2024 après trois années marquées par des avancées majeures pour notre profession, je souhaite la bienvenue à Madame Aurélie BERNIER qui rejoint l'équipe.

Notre CROPP est constitué de 8 élus mais nous devons pour son bon fonctionnement être 10, ainsi je vous invite à nous rejoindre, et à vous présenter lors des prochaines élections complémentaires qui auront lieu le 5 novembre 2024 et ainsi lui permettre un bon fonctionnement (Il manque un binôme paritaire).

Je tiens à remercier Monsieur Bernard SOREZ et Madame Véronique LEBRETON qui ont quitté le conseil, atteints par la limite d'âge et qui ont œuvré tous les deux, en tant que présidents à faire avancer le CROPP et la profession, je leur souhaite une belle retraite.

Cette année est une année charnière pour notre profession, les nouvelles dispositions du code de déontologie, l'ancrage de notre profession dans le paysage des professionnels de santé, l'implication de chacun dans les CPTS, sont autant d'enjeu pour nous.

C'est avec plaisir et détermination que je prends aujourd'hui la présidence du CROPP, mon objectif et de celui des élus du CROPP est de vous accompagner au mieux afin d'appréhender votre activité dans les meilleures conditions. Nous continuerons en dehors des affaires courantes, les visites confraternelles qui donnent lieu à des échanges riches, permettant la mise en conformité des cabinets et l'accompagnement des professionnels dans leur pratique.

Suite page suivante

Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues
Hauts-de-France

101 bis, rue Nationale
59000 LILLE
Tél. 03 20 50 80 79
contact@hauts-de-france.cropp.fr

Permanences

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Directrice de la publication : Virginie HENNING
Rédacteurs : Anne-Catherine BOSSUET, Marie CARISSIMO, Aurélie BERNIER, Virginie HENNING, Gérard PEYRAC, Alexandre REMOND, Dominique WOJCIAK
Dépôt légal : Février 2024
Tirage : 1190 exemplaires
N°ISSN : ISSN 2680-2872

Fin edito

Je souhaite également la bienvenue dans la profession aux jeunes diplômés. Et à tous les professionnels, une belle période estivale, avec la dynamique des jeux olympiques de Paris 2024.

Madame Virginie HENNING
Présidente du CROPP Hauts-de-France

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Du 02 mai 2024 au 16 mai 2024, ont eu lieu les élections qui désignent vos nouveaux conseillers et conseillères.
En région Hauts-de-France : 3 binômes de candidats à élire respectant la parité .

Voici les résultats :

Anne-Catherine BOSSUET / Alexandre REMOND > 102 voix

Aurélie BERNIER / Gérard PEYRAC > 82 voix

2 postes vacants

BUREAU RÉGIONAL

Mme Virginie HENNING > Présidente
M. Xavier NAUCHE > Vice-Président
Mme Marie CARISSIMO > Secrétaire générale
M. Alexandre REMOND > Trésorier

CONSEILLERS REGIONAUX

Mme Aurélie BERNIER
Mme Anne-Catherine BOSSUET
M. Gérard PEYRAC
M. Dominique WOJCIAK
2 postes vacants

FORMATION RESTREINTE

M. Gérard PEYRAC **Président**
Mme Anne-Catherine BOSSUET **Vice-Président**
Mme Aurélie BERNIER
M. Alexandre REMOND
M. Dominique WOJCIAK

COMMISSION ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

M. Xavier NAUCHE **Rapporteur**
Mme Anne-Catherine BOSSUET
M. Alexandre REMOND

COMMISSION DE CONCILIATION

M. Xavier NAUCHE **Rapporteur**
Mme Aurélie BERNIER
Mme Marie CARISSIMO
M. Gérard PEYRAC

COMMISION MIXTE DE CONCILIATION

Mme Aurélie BERNIER **Membre titulaire**
M. Gérard PEYRAC **Membre titulaire**
M. Xavier NAUCHE **Membre suppléant**
M. Dominique WOJCIAK **Membre suppléant**

COMMISSION DE DÉROGATIONS

M. Alexandre REMOND **Rapporteur**
Mme Virginie HENNING
M. Dominique WOJCIAK

ÉLECTIONS DES JURIDICTIONS ORDINALES

Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance (CDPI)

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2024, et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement partiel de leurs membres.

Le 06 septembre 2024, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI.

La composition de la Chambre disciplinaire de 1ère instance

Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1ère instance comprenant, outre son président, **deux collèges** :

- **Le premier Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi ses membres** pour trois ans ;
- **Le deuxième Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre** dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Huit postes sont à pouvoir à la CDPI du CROPP Hauts-de-France

- **2 Assesseurs titulaires et 2 suppléants** pour le 1er Collège pour un mandat allant jusqu'en 2027
- **1 Assesseur titulaire et 1 suppléant** pour le 2ème Collège pour un mandat allant jusqu'en 2030
- Pour combler les postes vacants, **1 assesseur titulaire et 1 suppléant** pour le 2ème Collège pour un mandat allant jusqu'en 2027.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres **doivent être inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils ne **doivent pas avoir atteint l'âge de 71 ans** à la date de clôture de réception des déclarations de candidature. Ils ne **doivent pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive. Ils doivent **être praticiens de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre**.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance **sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale**.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, **au siège du CIROPP Hauts-de-France, trente jours au moins avant le jour de l'élection, soit au plus tard le mercredi 7 août 2024 – 16 heures.**

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

L'acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseurs dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Un modèle de déclaration de candidature à une CDPI disponible auprès du CROPP et sur le site internet de l'Ordre.

Les modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie, adressée avec le matériel de vote aux conseillers régionaux.

Le vote n'a pas lieu par voie électronique mais a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du Conseil régional.

Seuls les conseillers régionaux présents à la séance du 06 septembre 2024 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Date limite de dépôt des candidatures :

le 7 août 2024 – 16 heures.

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CROPP Hauts-de-France
101 bis, rue Nationale – 59000 LILLE
Téléphone 03 20 50 80 79
Mail : contact@hdf.cropp.fr

PERMANENCES :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h
Mercredi, de 9h à 12h

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CROPP HAUTS-DE-FRANCE

Constatant la vacance de poste et en application des articles L.4322-11-3 et R.4125-20-1 du code de la santé publique, il est procédé à des élections complémentaires au sein du CROPP HAUTS-DE-FRANCE.

Du 22 octobre (9H00) au 5 novembre 2024 (15H00), vous pourrez voter en ligne pour élire deux conseillers en binôme (une femme, un homme pour respecter la parité et combler le binôme actuellement vacant),

soit 2 postes à pourvoir pour une durée de mandat allant jusqu'en 2030.

Pour être éligible

Le et la pédicure-podologue qui souhaitent se porter candidats doivent :

- être inscrits au tableau du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection
- être inscrits à l'Ordre depuis au moins trois ans
- ne pas être âgés de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature
- être à jour de leur cotisation ordinale
- ne doivent pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappés d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radiés du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive
- être praticiens de nationalité française ou ressortissants de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat :

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement avant le lundi **7 octobre 2024 – 16 heures**, les binômes de candidats et candidates doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CROPP Hauts-de-France, soit à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Hauts-de-France

101 bis rue Nationale - 59000 LILLE

Permanences :
Lundi, Mardi, jeudi et vendredi
de 9H à 12H et de 14H à 16H
Mercredi de 9h à 12h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (lundi 7 octobre à 16 heures) sera irrecevable.

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- **soit individuellement** leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- **soit (et de préférence) conjointement** leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera **refusée mais n'entrainera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.**

Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **mardi 22 octobre (9H00) au mardi 5 novembre 2024 (15H00**), le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CROPP Hauts-de-France.

Il sera possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège.

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le 21 octobre au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistante téléphonique mise à votre disposition via **un numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de **voter sur place le mercredi 4 novembre 2024** au siège du **CROPP Hauts-de-France** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

À la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

Compte de résultat 2023 EN EUROS

CHARGES D'EXPLOITATION	
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS	277
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION	40 549
AUTRES CHARGES EXTERNES	39 014
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	96 577
CHARGES SOCIALES	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	961
AUTRES CHARGES	
TOTAL (I)	***177 378***
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 943
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (III)	112
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	***179 433***
BÉNÉFICE OU PERTE	31 790
TOTAL GENERAL	**211 223**

PRODUITS D'EXPLOITATION	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	199 752
AUTRES PRODUITS	10 946
PRODUITS FINANCIERS	525
TOTAL (I)	***211 223***
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	0
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	***211 223***
TOTAL GENERAL	**211 223**

MOUVEMENTS DU TABLEAU Du 16/01/2024 au 15/06/2024

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Dép.
BAILLIE	Emérance	62
COLIN	Weslo	59

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Dép.
DEQUINCEY	Léa	59

Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre region

Nom	Prénom	Vers
BASTA	MARIE-ELISE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
JEANNOT	MARGAUX	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LIARD	THOMAS	CROPP GRAND-EST
MALAPERT	ANATOLE	CROPP GRAND-EST
NKIDIAKA	NAOMI	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PARADOWSKI	ELSA	CROPP OCCITANIE
POTTIAU	FLORINE	CROPP GRAND-EST
WIPPLER	MANON	CROPP OCCITANIE

Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer

Nom	Prénom	Depuis
FERNANDES DE FREITAS	RAFAËL	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LIEBAUT	MARINE	CROPP GRAND-EST

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Code postal
BOILLY-TAVNER	STELLA	80
CASSEZ	CATHERINE	59
COULIOU	DOMITILLE	59
DELAINE	JEAN	62
DELASSUS	ANNE	62
DOUCHY	ELISABETH	59

Nom	Prénom	Code postal
GADDI	ZAKARIA	59
HIBON-LAVIGNE	CHRISTIANE	62
LESAFFRE	PIERRE	59
LOUF CLIQUENNOIS	CHRISTINE	59
SKRZELA	ANTHONY	60
VALLEE	QUENTIN	62